



MONTASTRUC

La Conseillère

P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

4. Annexes

4.1 Annexes sanitaires

4.1.2 Assainissement eaux usées

Révision du P.L.U. :

Arrêtée le

19/07/2022

Approuvée le

Visa

Date :

Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

paysages-urba.fr

4.1.2

COMMISSION TERRITORIALE N°4 – COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE
EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION A 5700 EqH

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

La commune de Montastruc a adhéré au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne à compter du 1^{er} janvier 2011 pour la totalité de la compétence assainissement collectif.

II. HISTORIQUE DU PROJET

L'ouvrage initial (3000 EqH) a été construit en 1968 et agrandi en 1991 par l'entreprise EI. Son fonctionnement repose sur une épuration biologique par boues activées de type aération prolongée.

Conformément aux conclusions de la révision du schéma communal d'assainissement de la commune en 2006, et afin de traiter les effluents liés aux futures urbanisations définies dans le plan local d'urbanisme de 2012, la station d'épuration de la commune doit augmenter sa capacité de traitement pour la porter à 5700 EH.

Le réseau est de type séparatif, d'une longueur d'environ 25 kms.

Le taux de desserte de la commune en assainissement collectif des eaux usées est proche de 80%.

Le rejet des eaux traitées se fait dans le ruisseau de la Brante, affluent rive droite du Girou, situé à proximité.

L'ancienne station a été démolie à la fin des travaux de construction de la nouvelle station.

Passation des marchés

Les travaux de création de la nouvelle station d'épuration ont été attribués par Réseau31 à la société OTV/MSE.

L'exécution des travaux a débuté en mai 2018 après obtention des autorisations réglementaires (déclaration de rejet et permis de construire).

Le basculement des effluents sur la nouvelle installation a été réalisé en Septembre 2019.

La filière de traitement des eaux de la nouvelle station est fonctionnelle.

III. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

Les installations concernent la station d'épuration des eaux usées dimensionnée pour une capacité de 5700 EqH.

La filière de traitement de cette station d'épuration comprend :

- Un regard d'arrivée avec déversoir d'orage
- Un poste de relèvement équipé d'un broyeur
- Une filière de prétraitement des effluents bruts qui est assurée par un dégrilleur automatique à vis et d'un dessableur/dégraisseur
- Un ouvrage dédié de traitement biologique, composé d'une zone de pré-anoxie et d'une zone anaérobie assurant un meilleur rendement de déphosphatation biologique.
- Un bassin d'aération équipé de 3 turbines d'aération permettant une dégradation de la pollution carbonée et un traitement de l'azote. Cet ouvrage est couplé à un traitement physico-chimique du phosphore par ajout de PAX,
- Un clarificateur raclé, associé à une bêche spécifique à flottants
- Le traitement des boues en provenance du puits à flottant est assuré par un broyeur et une **presse à vis. Ce procédé est le premier installé sur la totalité des stations de réseau31.**

Le choix de cette filière de traitement permet :

- de respecter les exigences réglementaires strictes liées au rejet sur le cours d'eau « le Girou » via le ruisseau de la Brante en traitant l'azote (NTK < 10 mg/l) et le phosphore (Pt < 2mg/l).

Maîtrise des nuisances :

- Sonores :
- Capotage des motoréducteurs et des gerbes d'eau

- Olfactives :
- Désodorisation des prétraitements et du traitement des boues

Les ouvrages de l'ancienne station seront démolis.

IV. EXPLOITATION

La station d'épuration et le réseau d'assainissement sont exploités en régie par Réseau31.

Les boues sont valorisées par épandage agricole ou compostage.

V. ASPECT FINANCIER

- Le montant du marché de travaux de la station d'épuration, attribué au groupement OTV/MSE – SAS TOUJA – EIFFAGE ENERGIE est de **1 995 379 €HT**.

Le montant global de l'opération s'élève à **2 135 231 €HT**.

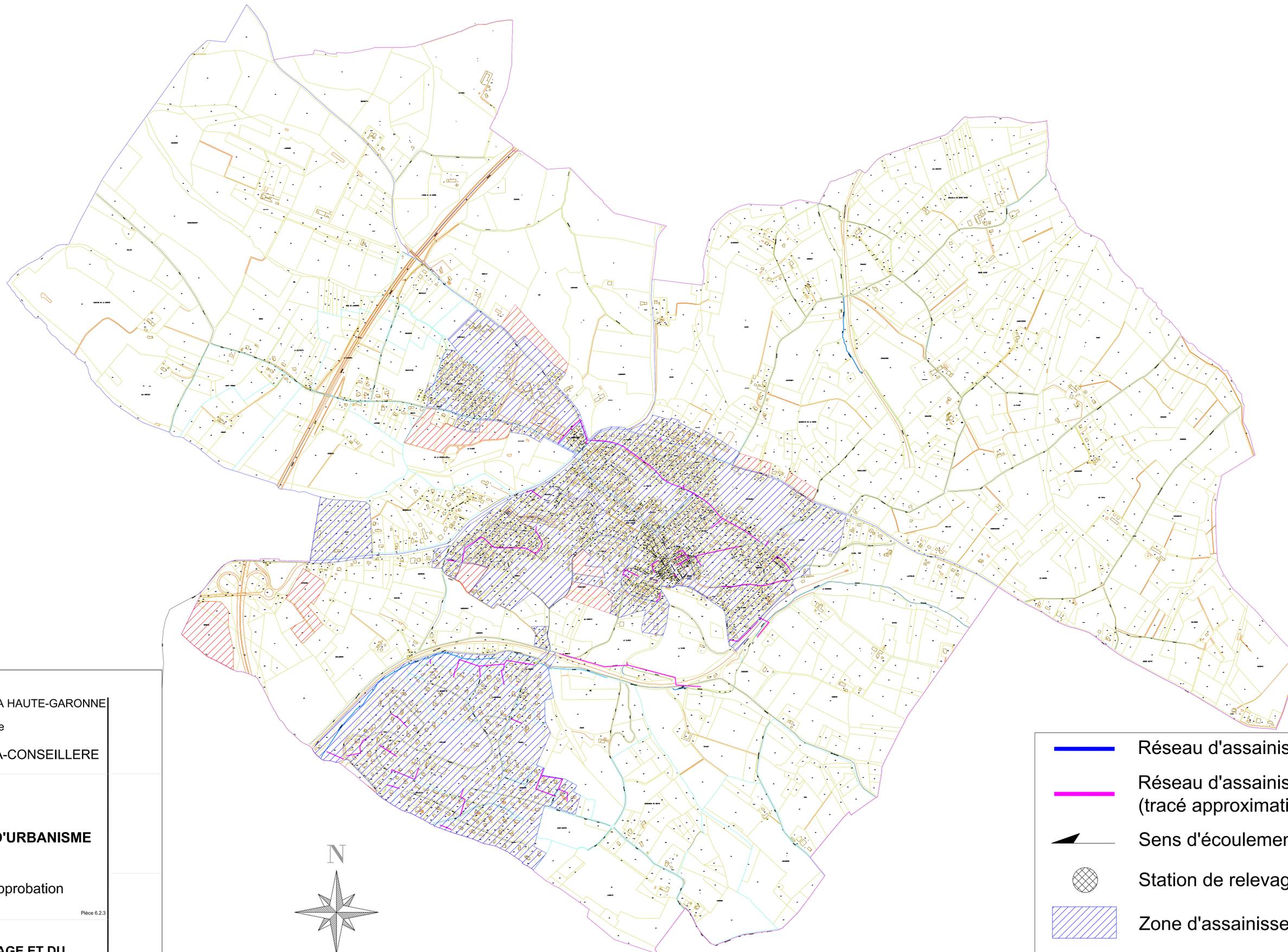
VI. CAPACITE RESIDUELLE

A ce jour, le nombre d'abonnés raccordés est de : 1236

Sur les 12 mesures effectuées en 2020, la charge la plus importante des paramètres mesurés est de 56% sur le paramètre DCO.

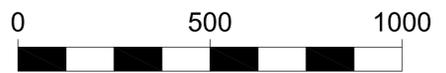
Il y a donc a minima 44% de capacité résiduelle à la station ce qui représente **2508 habitants** supplémentaires potentiellement raccordables sur la station.

Cela équivaut à environ **1000 logements** si on utilise un ratio de 2.5 habitants par logement.



-  Réseau d'assainissement
-  Réseau d'assainissement non trouvé (tracé approximatif)
-  Sens d'écoulement
-  Station de relevage
-  Zone d'assainissement collectif actuel
-  Zone d'assainissement collectif futur

SOURCES :
 SMEA-31
 Syndicat Mixte de l'Eau et de
 l'Assainissement de Haute-Garonne
 Mis à jour le 11/2011



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
 Commune de
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'Approbation

Echelle : 1:6500 Pièce 6.2.3

**PLAN DU ZONAGE ET DU
 RESEAU D'ASSAINISSEMENT
 COLLECTIF DES EAUX USEES**

Maitre d'oeuvre :
 cabinet d'études INTERFACES+
 99, Route d'Espagne
 Bâtiment B
 31100 TOULOUSE





COMMUNE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE
Réseau EU